



**BNP PARIBAS**

**ASSEMBLEE  
GENERALE  
MIXTE**

**17 mai 2022**

## QUESTIONS ECRITES POSEES PAR BANKTRACK

Elles sont posées en langue anglaise et ont donc fait l'objet d'une traduction libre par les Services de BNP Paribas.

### 1<sup>ère</sup> question :

**Has BNP Paribas conducted an enhanced human rights due diligence analysis on all financial relationships with the 33 companies identified in the DBIO report, so as to analyze the potential risk that one or more of these companies are complicit in human rights abuses in the occupied Palestinian territory ?**

**BNP Paribas a-t-il mené une analyse renforcée de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme sur toutes les relations financières avec les 33 entreprises identifiées dans le rapport DBIO, afin d'analyser le risque potentiel qu'une ou plusieurs de ces entreprises soient complices d'atteintes aux droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé ?**

### 2<sup>ème</sup> question :

**Where client companies cannot prove that they are not complicit in human rights abuses in occupied territories, and are not withdrawing from activities that are illegal under international law within a reasonable period of time, will BNP Paribas commit to divest from the companies in question ?**

**Lorsque les entreprises clientes ne peuvent pas prouver qu'elles ne sont pas complices d'atteintes aux droits de l'homme dans les territoires occupés et ne se retirent pas, dans un délai raisonnable, d'activités qui sont illégales au regard du droit international, BNP Paribas s'engagera-t-il à cesser ses relations avec les entreprises en question ?**

### 3<sup>ème</sup> question :

**Where an adverse impact was identified, will BNP Paribas commit to provide for or cooperate in remediation, by seeking to meaningfully engage with affected stakeholders ?**

**Lorsqu'un impact négatif a été identifié, BNP Paribas s'engagera-t-il à fournir ou à coopérer à la réparation, en cherchant à s'engager de manière significative avec les parties prenantes concernées ?**

### 4<sup>ème</sup> question :

**Will BNP Paribas commit to providing no new finance to companies involved in illegal settlements in occupied territories through the development of a clear human rights policy that uses "involvement in illegal settlements and occupied territories" as an exclusion criterion ?**

**BNP Paribas s'engagera-t-il à ne fournir aucun nouveau financement aux entreprises impliquées dans les colonies illégales dans les territoires occupés, avec une politique claire en matière de droits de l'homme qui comprend « l'implication dans les colonies illégales et les territoires occupés » comme critère d'exclusion ?**

### Réponse du Conseil d'administration aux questions 1 à 4 :

Ce sont des situations que nous regardons avec le sérieux et la vigilance qui s'imposent.

Nous pouvons vous assurer qu'en cette circonstance, comme dans toute autre situation de cette nature, notre Code de conduite et l'ensemble de nos politiques d'engagement sont rigoureusement appliquées.